



**CONCOURS ECRIRE et DIRE LA POESIE  
CLUBS LIONS du  
DISTRICT 103 OUEST**

**RÈGLEMENT DU CONCOURS**

**Préambule :**

Les Lions de Bretagne et des Pays de Loire organisent un concours de Poésie qui est proposé aux établissements scolaires qui auront été sollicités. Ce concours répond à une réelle exigence, à une réelle nécessité pour nous Les Lions. ECRIRE et DIRE LA POESIE est une action en direction des jeunes, cette action est très valorisante, c'est aussi nous mobiliser autour de valeurs communes. ECRIRE et DIRE LA POESIE vise incontestablement à cultiver, à développer leur talent mais aussi à favoriser l'oralité. Ce concours vise également à promouvoir et à encourager notre mouvement Lions au sein des collèges, à tisser des liens. Deux mots pour caractériser ce concours : Emotion et émerveillement.

**Article 1 – Thème du concours**

La poésie sera une production originale écrite par l'élève en vers (14 lignes) ou en prose (10 lignes). Nous laisserons au professeur en responsabilité le choix du thème du concours en fonction de sa progression pédagogique. Cela s'inscrit tout naturellement dans sa liberté pédagogique.

**Article 2 – Conditions de participation**

Ce concours ECRIRE et DIRE LA POESIE est ouvert aux collégiens de cycle 3 et de cycle 4. Aucune restriction ne doit être opérée. Un même concours peut rassembler des élèves des deux cycles et de classes différentes.

**Article 3 – Grille de notation**

La grille de notation sera la suivante. Notation sur 20  
La mémoire sera évaluée sur 5 points  
Le contenu : originalité, idées, images suggérées, vocabulaire sur 5 points  
Le ton, la prononciation : sur 5 points  
Le rythme, la musicalité : sur 5 points

**Article 4 – Déroulement du concours et Délibération**

Les poésies peuvent être déclamées ou récitées. Tous les modes d'expression sont retenus. Tous les choix narratifs seront retenus.

La date du concours aura lieu en fonction du choix du professeur et de l'établissement. Le jury sera composé de membres LIONS (4 est le bon chiffre pour ne pas mettre les élèves en difficulté), de professeurs s'ils le souhaitent et du Directeur ou du Principal du collège s'il le désire.

Une délibération a lieu à l'issue de chaque passage d'élèves pour faciliter la délibération finale. Une délibération finale a lieu à la fin du concours

**Le jury devra avoir délibéré pour le 11 avril 2024** délai de rigueur. La note du lauréat/club sera transmise pour le 12 avril 2024 à Eliane Martin, en responsabilité du concours [eliane1.martin@wanadoo.fr](mailto:eliane1.martin@wanadoo.fr). Le meilleur lauréat déclamera son poème lors du congrès de Printemps – si égalité de points, un tirage au sort sera effectué par le Gouverneur en amont du congrès – Il sera remis à ce lauréat du district une anthologie de la poésie.

**Article 5 – Prix**

Ce concours est doté de trois prix. Le club Lions assurera une remise de lots aux trois premiers lauréats et il sera offert un livre à 2€ (folio par exemple) à chaque élève participant.

**Article 6 – Diplôme et certificats de participation**

Un diplôme sera remis au premier lauréat de chaque collège engagé dans ce concours. Ce diplôme sera signé par le Président du club et par le Gouverneur LIONS du district 103 Ouest.

Un certificat de participation au concours sera délivré à chaque élève par le club organisateur. Ce diplôme ainsi que les certificats de participation valoriseront l'intérêt et les compétences acquises pour cette action culturelle, réalisée par l'élève dans le cadre associatif.